

# VILLE DE SAINT-PIE

## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 30, mardi le 15 janvier 2019, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

No de la demande :	DM 18-15
Nom du requérant :	Stéphane Pilon
Emplacement :	823 rang de la Presqu'Île
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'une résidence à une distance de 5.4 mètres de la ligne avant.  Selon la réglementation en vigueur, dans cette zone la margea de recul avant est de 8 mètres.

No de la demande :	DM 18-17
Nom du requérant :	Marcel Marquis
Emplacement :	141 rue Nichols
Objet de la demande :	Autoriser la localisation de 2 cases de stationnement en cour avant.  Selon la réglementation en vigueur, pour les habitations multifamiliales, le stationnement n'est permis que dans les cours latérale et arrière lorsque plus de 3 cases de stationnement sont requises.

No de la demande :	DM 18-18
Nom du requérant :	Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre
Emplacement :	750, Grand rang Saint-François
Objet de la demande :	Autoriser la création des lots 6 189 792 et 6 189 793 à même le lot 2 972 805. Le lot 6 189 792 ne sera pas adjacent à une rue publique ou privée.  Selon la réglementation en vigueur, tout lot doit être adjacent à une rue publique ou privée.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018.

par

CLAUDE GRATTON  
Directeur général et greffier